

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

OBJET :

**APPROBATION DES
FICHES D'IMPACT LIEES
AU TRANSFERT DE
PERSONNEL
D'ANNEMASSE AGGLO
ET DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU
GENEVOIS DANS LE
CADRE DE LA
COMPETENCE
MOBILITE**

N° CS2025-44

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 4

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 27 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à 12h00,
le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps sous la présidence de Monsieur
Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 20 juin 2025
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

• **Délégués titulaires :**

M. Vincent SCATTOLIN - M. Hubert BERTRAND - M.
Max GIRIAT - Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme
Claire CHUINARD - M. Claude MANILLIER - M. Yves
CHEMINAL - M. Denis MAIRE - M. Julien
BOUCHET – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – Mme Nadine JACQUIER - Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc
SOULAT - M. Stéphane VALLI - M. Claude THABUIS
- M. Sébastien JAVOGUES - M. Benjamin VIBERT-
M. Eddi ETIENNE -

• **Délégués suppléants :**

M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Patrick
ANTOINE – M. Bernard VUAILLAT suppléant de M.
Patrice DUNAND – M. Bernard PATRICK suppléant
de M. Christophe ARMINJON – M. Laurent DUPAIN
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc
MENEGHETTI suppléant de M. Florent BENOIT

• **Délégués représentés :**

M. Denis LINGLIN donne pouvoir à M. Vincent
SCATTOLIN - M. Christophe SONGEON donne
pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme
Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien
BOUCHET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir
à M. Sébastien JAVOGUES

• **Délégués excusés :**

M. Denis LINGLIN - Mme Christine DUPENLOUP -
Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - Mme Annick

GROSROYAT - Mme Chrystelle BEURRIER - M. Christophe SONGEON - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice DUNAND - M. Bernard BOCCARD - M. Christophe ARMINJON - M. François DEVILLE - M. Jean-Claude TERRIER - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Michel MERMIN - M. Patrick ANTOINE - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - Mme Catherine BRUN - M. Pierrick DUCIMETIERE - Mme Carole VINCENT - Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Yves MASSAROTTI - M. Cyril DEMOLIS - M. Régis PETIT - Mme Nadine PERINET

APPROBATION DES FICHES D'IMPACT LIEES AU TRANSFERT DE PERSONNEL D'ANNEMASSE AGGLO ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE MOBILITE

Vu l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur les modalités de transfert des personnels ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L251-5 à L251-10, L. 253-5 et L. 253-6, L. 542-2, L. 714-9 ainsi que l'article L. 714-11 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024, portant transfert de la compétence AOM d'Annemasse-Les Voirons Agglomération au Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 01^{er} juillet 2025 ;

Vu les délibérations concordantes du Conseil communautaire d'Annemasse – les Voirons Agglomération N°CC_2024_050 en date du 15 mai 2024 et celle du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois n°c_20240527_amgt_50 en date du 21 mai 2024 approuvant les nouveaux statuts du Pôle Métropolitain du Genevois Français

Vu les délibérations concordantes du Conseil communautaire d'Annemasse – les Voirons Agglomération N°CC_2024_0078 en date du 26 juin 2024 et celle du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois n°c_20240527_mob_51 en date du 05 juin 2024 portant transfert de la compétence relative à l'organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de 1ère partie du code des transports au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la fiche d'impact ci-annexée, fixant les modalités du transfert de l'ensemble du Personnel de la Direction des Mobilités d'Annemasse - Les Voirons Agglomération au Pôle métropolitain du Genevois français, précisant le tableau du Personnel concerné, ainsi que les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que sur la rémunération et les droits acquis de l'ensemble des agents transférés, qu'ils soient titulaires ou contractuels ;

Vu la fiche d'impact ci-annexée, fixant les modalités du transfert de l'ensemble du Personnel de la Direction des Mobilités de la Communauté de communes du Genevois au Pôle métropolitain du Genevois français, précisant le tableau du Personnel concerné, ainsi que les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que sur la rémunération et les droits acquis de l'ensemble des agents transférés, qu'ils soient titulaires ou contractuels ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial d'Annemasse - Les Voirons Agglomération en date du 05 mai 2025, émis au sujet de la fiche d'impact présentée au titre des modalités de transfert des agents de la Direction des Mobilités au Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre du transfert de la compétence AOM à compter du 01^{er} juillet 2025 ;

Vu l'avis favorable du CST du PMGF placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74) en date du 12 juin 2025, émis au sujet de la fiche d'impact présentée au titre des modalités de transfert des agents des Directions des Mobilités d'Annemasse - Les Voirons Agglomération et de la Communauté de communes du Genevois au Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre du transfert de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité à compter du 01^{er} juillet 2025.

La communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération et la Communauté de communes du Genevois transfèrent leur compétence Autorité Organisatrice des Mobilités au Pôle métropolitain du Genevois français le 1^{er} juillet 2025.

En vertu de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence emporte transfert du personnel affecté en totalité aux services chargé de sa mise en œuvre.

Par conséquent, l'ensemble du personnel des Directions des Mobilités des deux EPCI précités seront transféré au Pôle métropolitain du Genevois français le 1^{er} juillet 2025.

Afin de mettre en œuvre ce transfert de compétence, des fiches d'impacts ont été rédigées conjointement par Annemasse – les Voirons Agglomération, la Communauté de communes du Genevois et le Pôle métropolitain du Genevois français. Elles ont été approuvées par leurs comités sociaux territoriaux respectifs. L'une desdites fiches d'impact précise en particulier les modalités du transfert du personnel des Directions des mobilités, en précisant les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que la rémunération de l'ensemble des agents transférés, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Le transfert de compétence ne modifier en rien le statut des agents, ainsi que les droits qui y sont associés. Il emporte collectivement le maintien des avantages acquis, en ce qui concerne le déroulement de la carrière, l'organisation du travail, les conditions de travail, ainsi que l'aménagement du temps de travail, les droits à congés et notamment les droits en matière de rémunération et tout particulièrement de régime indemnitaire et de Protection Sociale Complémentaire (PSC).

Les agents concernés ont été régulièrement concertés et informés des modalités du transfert, au vu de la fiche d'impact ci-annexé dont ils ont eu communication et à laquelle ils ont été associés.

La décision de l'Assemblée délibérante sera suivie d'actes individuels pour chacun des agents transférés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les fiches d'impact telle que présentées et annexées ci-joint ;
- **AUTORISE** le transfert d'Annemasse-Les Voirons Agglomération au PMGF, des 14 emplois de la Direction des Mobilités concernés à compter du 01^{er} juillet 2025, et ci-après précisés :

Postes transférés				
Annemasse-Les Voirons Agglomération	Agents non titulaires	Agents titulaires	Postes vacant	Total

							S	
	A	B	C	A	B	C	A	
	7	1	1	1	2	0	2	14

- **AUTORISE** le transfert de la Communauté de communes du Genevois au Pôle métropolitain du Genevois français, des 5 emplois de la Direction des Mobilités concernés à compter du 01^{er} juillet 2025, et ci-après précisés :

Postes transférés								
CC du Genevois	Agents Non-titulaires			Agents titulaires			Postes vacants	Total
	A	B	C	A	B	C	A	
	1	/	/	2	/	1	1	5

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 02/07/2025

Publié ou notifié le 02/07/2025

Le Secrétaire de séance
 Vincent SCATTOLIN

Le Président,
 Christian DUPESSEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le



ID : 074-200075372-20250702-CS2025_44-DE